

O6 – Ce, se / ces, ses / c'est, s'est (suite) :

- Ces, ses :

Ces : est un déterminant démonstratif (au pluriel), je peux le remplacer par « ce / cet / cette ».

Ex : **Ces** arbres sont très hauts.

↳ = **cet** arbre

Ses : est un déterminant possessif (au pluriel), je peux le remplacer par « mes / tes ».

Ex : **Ses** sœurs sont adorables.

↳ = **mes** sœurs

- C'est, s'est :

C'est : je peux remplacer « c' » par « cela ».

Ex : **C'est** une bonne nouvelle.

↳ = **Cela** est une bonne nouvelle.

S'est : je peux remplacer « s' » par « se / me ».

Ex : **Il s'est mis à courir.**

↳ = Il **se** met à courir. / Je **me** mets à courir.